

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DES BONS VILLERS

Information & Consultation des associations

Le 20 avril 2017 – Compte rendu de la séance

Présents :

- **Participants : 16 personnes présentes et 4 personnes excusées (liste en annexe)**
- **Pour le Collège communal (6) :** Emmanuel Wart, Michel Lardinois, André Lemmens, Patrick Barredez, Philippe Jenaux, Marie- Cécile Van Beneden
- **Pour l'Administration communale (1) :** Delphine Deblaer
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie (2) :** Martine Gilles, Dimitri Phukan

Ordre du jour :

1. *Introduction et accueil, par le Bourgmestre.*
2. *Présentation des principes de l'Opération de Développement Rural et de quelques réalisations du PCDR précédent, par la FRW.*
3. *Présentation du pré-diagnostic communal réalisé par Drea²m.*
4. *Réflexion en sous-groupes sur les besoins des associations.*
5. *Constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)-appel à candidatures.*
6. *Site internet et enquête en ligne.*

1. Introduction

Le Bourgmestre souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle que l'Opération de Développement Rural (ODR) rythme la vie communale des Bons Villers depuis 1993. C'est un processus participatif qui permet de co-construire les priorités d'avenir de la commune dans les 10 à 15 ans années à venir.

Ensuite, il présente la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et l'agent relais communal.

2. Présentation des principes de l'Opération de Développement Rural et de quelques réalisations du PCDR précédent

La FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR est :**
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;

- de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
- de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les travaux participatifs qui vont être initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement Des Bons Villers. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maître d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 6).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, DGO3, service extérieur de la division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude (DREA2M) est chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **Base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs qui sont initiés, déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement Des Bons Villers. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

La FRW présente sous forme de capsules vidéo quelques réalisations du PCDR précédent (les liaisons lentes, le site Agricoeur).

- L'élaboration d'un PCDR prend du temps (2 à 3 ans). Après l'approbation du programme par le Gouvernement wallon, la Commune a alors une période de maximum 10 ans pour mettre en œuvre les projets inscrits dans le PCDR.

3. Présentation du pré-diagnostic communal réalisé par Drea²m

La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un **diagnostic du territoire communal**, c'est-à-dire de dresser une analyse Des Bons Villers avec ses forces et ses faiblesses.

Dans un premier temps l'Auteur du PCDR (DREA2M) a réalisé un pré-diagnostic, c'est-à-dire une première analyse globale du territoire basée sur des analyses statistiques et cartographiques.

Ce pré-diagnostic va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire.

Commentaires des participants :

- ✓ **Problème de mobilité et de sécurité à Rèves (rue de Bruxelles et rue de la Station) : trop de casses-vitesse !** occasionnant des freinages et redémarrages successifs (conduite non écologique). Un sentiment exprimé par l'association ENEO (pensionnés). A réfléchir avec le plan communal de mobilité.
- ✓ **Manque une bande d'urgence sur le contournement routier de Frasnes.**
- ✓ **Ajouter comme atout : le musée du Donjon du Vieux-Château de Mellet.**

4. Réflexion en sous-groupes sur les besoins des associations et résultats

Les représentants d'associations sont regroupés en 2 tables et après avoir désigné un rapporteur, les 2 sous-groupes devront répondre à la même série de questions. Ces questions ont été élaborées de manière à traiter des aspects importants de la vie associative. Un temps limite de 15 minutes est donné à chaque série de questions pour éviter de rentrer dans de trop longs débats.

Associations représentées :

- Association parents Ecole Arthur Grumiaux de Rèves et de Villers-Perwin
- Femmes prévoyantes socialistes des Bons Villers
- CODERM de Mellet
- Fabriques d'Eglise de Mellet et de Rèves

- Association parents Ecole Mirabelles de Mellet
- GAC (Groupe d'Achat en Commun) de Mellet
- Cercle artistique et culturel Les Arts Bonsvillersois
- Musée Rodava de Rèves
- Bibliothèque de Rèves
- Association pensionnés Amicale ENEO de Villers-Perwin
- Club d'Arts Martiaux du complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies
- Association patriotique FNAPG
- Cellule Solidarité Emploi asbl
- Comité Villers en Fête
- Arts et Récréation de Mellet

Réflexion 1 – ACTIVITES

1) Est-ce que l'offre d'activités (loisirs, culture, sport, artistiques, formation...) et d'associations existantes répond à la demande de la population et correspond à leurs attentes ?

- Oui mais il existe un problème d'un point de vue du canal de communication.
- A Villers-Perwin, il y a beaucoup d'activités pour les jeunes (et pas dans les autres villages). A vérifier s'il y a des demandes de la part des jeunes de l'entité ?

2) Y a-t-il des manques ?

- Pas de piscine.
- Peu de liaison avec Mellet.

3) Est-ce que certains publics ne se sentent pas assez concernées par l'offre d'activités (âges, mixité,) ?

- Les personnes à mobilité réduite.
- Des panneaux mobiles pour places PMR seraient utiles lors des marchés, des festivités, des évènements.

Réflexion 2- PARTENARIATS

1) Existe-il des partenariats, des synergies, entre vous et d'autres associations, opérateurs, intervenants, ... ?

- Il serait intéressant de pouvoir les identifier.
- Il existe une articulation et une communication entre les bibliothèques.
- Il existe une synergie entre musée Rodava et bibliothèque pour le public scolaire.
- Il existe une collaboration avec association des aînés de Charleroi (service communal).

2) Quels types de partenariats et synergies imagineriez-vous entre associations, opérateurs, intervenants, ... ?

- Une synergie (communication et centralisation) plus importante.
- Plus intégrer les mouvements de jeunesse.
- Projet de « pause-café » à la bibliothèque permettant d'échanger sur les livres autour d'une tasse de café (projet en cours).

3) Quels seraient vos besoins en organisation et en coordination des partenariats entre associations, opérateurs, intervenants, ... ? Quels pourraient être les freins à de tels partenariats ?

- Besoin d'un calendrier commun mis à jour.

Réflexion 3 - MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Quel est l'état de situation de votre association en matière de :

	Commentaires
Organisation de l'association (interne)	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'un site internet qui permette de gérer les commandes du GAC. • Manque de bénévoles pour assurer la relève des Aînés.
Infrastructures / locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de chauffage à la bibliothèque de Rèves (minuterie réglée sur les horaires scolaires). • Pas encore de salles communales à Frasnes et à Villers-Perwin (projet en cours). Besoin de salles où on peut laisser le matériel (vaisselle, instruments de musique, atelier couture, animation bricolage,...). • Mise à disposition pas toujours gratuite des locaux par la Commune. • Manque d'un local approprié pour le GAC (pour l'instant dans la cave de la cellule solidarité emploi). • Club Tennis souhaite un terrain supplémentaire, couvert, avec buvette (au complexe sportif).
Matériel / logistique	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'utiliser les maisons de village vu leur polyvalence (il faut rapidement démonter pour une autre occupation). • La Commune met à disposition du matériel mais toutes les associations ne bénéficient pas des mêmes conditions. • Un coup de main communal serait le bienvenu pour déplacer les grilles d'exposition. • Il existerait une collaboration avec le service communal des Aînés de Charleroi .

Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotisations des membres • Les activités payantes • Les subventions communales • Le bénévolat
--------------------	---

Réflexion 4 – COMMUNICATION

Quel est l'état de la situation en matière de :

	Commentaires
Communication avec la Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Les avis sont partagés (d'excellent à peut mieux faire). • Le GAC ressent un accueil moyen. • Questionnement sur la fin en 2017 du contrat programme avec le Pays de Geminiacum ? Quel est le lien futur avec le centre culturel de Genappe via le GAL Pays des 4 Bras ? • Manque parfois d'enthousiasme de la Commune pour nouveaux projets.
Communication entre associations	<ul style="list-style-type: none"> • Existante entre les amicales de pensionnés de V-P, Frasnes et Rèves. • Tout le monde n'a pas internet. Besoin d'un lieu d'informations centralisé.
Communication avec les habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de lieu central où se croiser. • Difficulté d'intégrer de nouveaux habitants dans les fêtes et les associations. • Les toutes boîtes restent un moyen de communication efficace vers les habitants.
Communication avec un centre culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune communication et aucun lien pour la plupart des associations. • Souhait d'être associé au projet culture du nouveau GAL. Besoin d'informations à ce sujet. • Lien avec le Centre culturel de Charleroi pour évènement Arthur Grumiaux.
Agenda des activités ?	<ul style="list-style-type: none"> • A mettre en commun. • A créer pour toute l'entité.

5. Constitution de la Commission Locale de Développement Rural-appel à candidatures

Une fois le cycle de consultations clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au

moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Les Bons Villers (villages, genre, secteur professionnel et associatif,...).

Concrètement, tout habitant Des Bons Villers peut poser sa candidature **jusqu'au 13 juin 2017**. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par le Ministre de la Ruralité.

6. Site internet et enquête en ligne

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à **remplir une courte enquête en ligne, complémentaire à cette séance de consultation. Celle-ci est accessible jusqu'au 15/06/17 sur le site www.les-bons-villers.be.**

Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet,...).

Tous les compte rendus des réunions citoyennes seront téléchargeables sur le site internet communal et seront consultables en format papier au service Environnement & Ruralité de l'administration communale (Ingrid Lavendy et Delphine Deblaer).

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Martine Gilles & Dimitri Phukan